



## AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée Sylvie Tardif, greffière-trésorière de ladite municipalité, que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire qui sera tenue lundi, le 4 avril 2022 à 19 heures, au 606 rue Principale **statueront** sur la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

Régulariser la marge latérale d'un garage détaché à 1,60 mètres normalement prescrite à 2 mètres.

CETTE DEMANDE EST LOCALISÉE COMME SUIT :

230 rang 2; lot no : 71-P

Dans le contexte actuel de la pandémie, la procédure habituelle est remplacée par une consultation écrite.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation.

Donné à Saint-Ferdinand, ce 17 mars 2022.

SIGNÉ : \_\_\_\_\_, greffière-trésorière

(CET AVIS EST PUBLIÉ AU MOINS 15 JOURS AVANT LA TENUE DE LA SÉANCE)